



Concurrence, consommation et prix, Économie et société, Droit des sociétés

Droit des cartels: une correction ciblée plutôt que des modifications cosmétiques

06.10.2025

D'un coup d'oeil

- L'économie salue la réforme institutionnelle du droit des cartels, mais juge les mesures proposées insuffisantes
- Si le Conseil fédéral reconnaît les faiblesses des autorités de la concurrence, ses propositions restent néanmoins en deçà du strict nécessaire
- Sans une séparation claire de l'instruction et de la décision, de droits procéduraux renforcés et une instance de recours dédiée, le projet n'atteindra pas ses objectifs

Le Conseil fédéral a ouvert, en juin, la consultation sur un projet de réforme des institutions impliquées dans le droit des cartels. economiesuisse salue le fait qu'il reconnaisse les problèmes existants, mais estime les mesures proposées insuffisantes.

La structure institutionnelle de la procédure portant sur les cartels est restée largement inchangée depuis 1995, quand bien même les pouvoirs d'intervention de la COMCO ont, entre-temps, été massivement étendus. Dans le système actuel, l'enquête, l'accusation et la décision sont réunies au sein d'une même autorité – un modèle qui ne satisfait pas aux exigences de l'État de droit et aboutit également à des procédures longues et gourmandes en ressources.

Dans ces conditions, la proposition du Conseil fédéral est trop timorée. Une vraie réforme, qui garantit un système solide doit clairement aller plus loin et contenir les points suivants:

- une séparation claire de l'enquête et de la décision,
- un renforcement de l'instance de recours,
- un renforcement des droits procéduraux.

Sans ces corrections fondamentales, le projet de loi manquera son objectif.

Dès lors, economiesuisse préconise de remanier en profondeur le projet afin de parvenir à une proposition qui satisfasse les exigences de l'État de droit, améliore l'efficacité des institutions et garantisse à l'économie la praticabilité de la législation.

Vous trouverez de plus amples informations dans notre [prise de position relative à la modification du droit des cartels](#).



Erich Herzog

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel,
membre de la direction élargie



Maximilian Schöller

Responsable de projets Concurrence et réglementation



Basile Dacorogna

Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch